Soixante-sixième année. — N° 44. — Samedi 5 Novembre 1877.

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.
Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent *refuser* le Journal.

Étampes. — Imprimerie de Aug. Allien.

Heures du Chemin de fer. — *Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.*

STATIONS.	6	8	10	12	30	52	34	54	16	88	18	38	30	22	28	62	64	102	28	2
	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1re c.	1 2 3	1 2 3	1 2	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1re c.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	matin.	matin.	matin.	matin		matin.	matin.		matin.		soir.		soir.	soir.	soir.			soir.	soir	soir.
ORLÉANS *Dép.*	12 56	1 21	2 12	2 48		6 20	8 20		10 45		2 »		3 45	4 »	6 »			7 50	10 5	11 23
Toury.....	1 45	2 10	»	»		7 22	9 9		11 52		2 47		»	5 3	7 5			9 29	10 55	12 15
Angerville..	»	»	3 16	»		7 45	»		12 16		»		»	5 26	7 22			10 7	»	»
Monnerville.	»	»	»	»	matin	7 54	»	matin.	12 26	soir.	»	soir.	»	5 35	»	soir.	soir.	10 21	»	»
ÉTAMPES...	2 33	2 58	3 41	4 7	5 40	8 20	9 50	10 5	12 55	2 5	3 25	4 15	5 13	6 2	7 52	8 20	9 5	10 48	11 47	1 6
Étréchy....	»	»	»	»	5 50	8 31	»	10 15	1 7	2 15	»	4 25	»	6 13	»	8 30	9 15		»	»
Chamarande.	»	»	»	»	5 56	8 38	»	10 21	1 14	2 21	»	4 31	»	6 20	»	8 36	9 21		»	»
Lardy.....	»	»	»	»	6 2	8 45	»	10 28	1 22	2 28	»	4 38	»	6 27	»	8 43	9 28		»	»
Bouray.....	»	»	»	»	6 8	8 52	»	10 31	1 29	2 31	»	4 44	»	6 34	»	8 49	9 34		»	»
Brétigny...	3 9	3 32	»	»	6 28	9 12	10 20	10 53	1 49	2 53	3 52	5 4	»	6 53	»	9 9	9 53		12 22	1 43
PARIS.. *Arr.*	3 57	4 20	4 39	5 5	7 32	10 24	10 57	12 2	3 »	4 »	4 30	6 »	6 23	8 3	9 5	10 15	10 59		1 8	2 29

STATIONS.	27	102	1	5	39	69	29	53	9	55	11	57	59	61	13	17	63	21	23
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	matin.		mat n.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.
PARIS.. *Dép.*	12 40		7 »	9 10	9 30	9 45	10 15	10 30	11 40	1 20	2 10	5 »	5 15	6 35	7 45	8 45	9 »	10 5	11 45
Brétigny...	2 8		8 »	9 47	»	10 55	»	11 41	12 54	2 32	3 12	5 54	6 31	7 40	8 20	9 23	10 25	11 15	12 30
Bouray.....	»		8 18	»	»	11 10	»	11 58	1 14	2 49	»	6 9	6 50	7 55	»	»	10 40	»	»
Lardy.....	»		8 24	»	»	11 16	»	12 4	1 20	2 55	»	6 15	6 56	8 1	»	»	10 46	»	»
Chamarande.	»		8 31	»	»	11 22	»	12 10	1 27	3 1	»	6 21	7 3	8 7	»	»	10 52	»	»
Étréchy....	»	matin	8 37	»	»	11 27	»	12 16	1 33	3 7	»	6 26	7 9	8 12	»	»	10 57	»	»
ÉTAMPES...	3 7	5 2	8 53	10 16	10 41	11 36	11 18	12 26	1 58	3 17	3 56	6 35	7 27	8 21	8 48	9 54	11 6	11 54	1 6
Monnerville.	»	5 52	9 23	»	»		»		2 28		4 29		7 57		»	»		»	»
Angerville..	»	6 4	9 31	»	»		»		2 36		4 38		8 5		»	10 22		»	»
Toury.....	4 18	6 49	10 15	10 51	11 24		»		3 1		5 3		8 28		9 26	10 39		12 46	1 56
ORLÉANS. *Ar.*	5 18	8 18	11 18	11 33	12 7		12 43		4 »		6 4		9 26		10 12	11 27		1 31	2 43

ÉLECTIONS
au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement.

Arrondissement d'Etampes.

Candidats républicains.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Etampes. — **CHARPENTIER**, député, conseiller sortant.

Milly. — **GUIBERT**, conseiller d'arrondissement.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Méréville. — **POTHEAU**, conseiller sortant.

— **LEGRAND**, conseiller sortant.

La Ferté-Alais. — **GAUTHIER**, ancien maire de La Ferté-Alais, conseiller sortant.

— **CHAVOINE**, manufacturier, ancien officier de marine.

Les élections du 1 novembre dans l'arrondissement d'Etampes.

L'élection de nos candidats républicains au Conseil général est assurée, nous n'avons pas à nous en occuper. M. Charpentier, pour le canton d'Etampes, M. Guibert, pour celui de Milly, n'ont pas de concurrent; ils seront nommés à une grande majorité.

Pour le Conseil d'arrondissement, nous espérons également le succès par les raisons que nous avons déjà données dans notre dernier numéro. Néanmoins, nous devons encore rappeler à nos compatriotes que les élections actuelles sont essentiellement politiques et que l'intérêt local n'est absolument que sécondaire, surtout pour les Conseils d'arrondissement, qui n'ont guère que des vœux à émettre, tandis que leurs attributions politiques, c'est-à-dire leur droit de nommer des sénateurs, est, dans les circonstances actuelles, très-important.

Ainsi, nous avons entendu objecter pour les candidats du canton de Méréville que MM. Potheau et Legrand habitent la même commune; cela n'est pas une objection sérieuse. Il doit suffire aux électeurs de savoir que ces deux candidats sont sincèrement républicains, qu'ils ne voteront pas pour des sénateurs monarchiques.

Encore un coup, le danger pour la France est que les monarchistes arrivent à obtenir dans le Sénat une majorité capable de contrebalancer dans le congrès la majorité de la Chambre et de renverser ainsi la République.

Aussi doit on se défier des candidats qui se prétendent républicains et qui viennent faire la guerre à ceux qui n'ont plus de preuves à fournir, de gages à donner et qui ont bien mérité de leurs électeurs.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de faire de la politique de clocher, de chercher à avoir dans sa commune un conseiller qui ne répondrait pas aux besoins de la situation, pour se priver d'hommes éclairés, de sincères républicains.

Aussi nous espérons que les électeurs de notre arrondissement ne sacrifieront pas l'intérêt général à l'intérêt particulier et qu'ils sauront ne pas confondre l'ivraie avec le bon grain.

Bulletin politique.

Les monarchistes auront beau faire appel à la modération, à la crainte, au péril social, pour tâcher d'entraver les conséquences du scrutin du 14 octobre, ce qui est acquis est acquis. Le ministère du 16 mai a été battu, il faut qu'il se retire. Le Président de la République, qui pouvait, quoique ayant demandé la dissolution, rester hors cause, s'est mis dans l'action; il a fait acte de gouvernement personnel, il a compromis son irresponsabilité. Il faut aussi qu'il supporte les conséquences de l'attitude qu'il a prise. Il a fait appel au jugement du pays, le pays l'a condamné, il ne peut maintenant en appeler devant le Sénat. Il est responsable devant l'Assemblée nationale de tout ce qui a été fait en son nom. Aussi, au point de vue de sa dignité comme à celui de nos institutions parlementaires, le Maréchal n'a pas à hésiter : il doit, s'il ne veut s'amender devant le pays, donner sa démission; la France n'en sera pas plus troublée que quand M. Thiers a donné la sienne. A ce moment, les monarchistes ne trouvaient pas qu'on fût exposé à aucun péril. Aujourd'hui, il n'y a pas davantage à craindre de révolution. Quand on voit dans la nation une majorité si résolue et si raisonnable, on peut être sûr que le Président de la République qui voudra marcher avec elle ouvrira pour la France une ère de paix et de prospérité incomparable. A qui fera-t-on croire qu'un pays où il y a tant de propriétaires est un pays de communards et de révolutionnaires? Est-ce parce que la majorité des électeurs veut la République? La France veut la République parce qu'elle aspire à vivre en paix, parce qu'elle prétend ne pas être troublée, à chaque instant, par les intrigues monarchiques. Aussi nous ne craignons pas plus la révolution que la dictature. Nous connaissons trop bien aujourd'hui les procédés à l'aide desquels on amène les dictateurs. Ce sont toujours les mêmes. On cherche à effrayer le pays. Et n'est-ce pas le moyen qui a été employé par Napoléon Ier.

En dépit des victoires de Masséna, n'a-t-on pas entrepris de montrer à cette époque que le péril n'avait jamais été si grand que depuis que les ennemis étaient en fuite.

La France était en plein triomphe, ses frontières assurées par deux campagnes aux bouches du Rhin. Eh bien, on réussit à lui faire nier ses victoires, à se figurer qu'elle était perdue si elle ne se jetait en toute hâte aux pieds d'un homme. Et qui lui persuada cet abandon d'elle-même? les modérés, les réactionnaires du temps. Ce sont les hommes de la réaction royaliste, girondaine et thermidorienne, qui, pour briser la démocratie, pour étouffer la liberté, anéantir la République, ont imaginé un péril social, un complot démagogique, une invasion menaçante. Ce sont eux aussi qui ont émis la nécessité d'une dictature pour fonder la liberté.

Les modérés d'aujourd'hui sont les vaincus d'hier qui, s'ils eussent triomphé, n'auraient certes pas été modérés pour renverser la République.

En dépit de la victoire électorale que viennent de remporter les républicains, en dépit d'une majorité éclatante, on veut faire croire à un péril, à une Commune, à une Terreur. Rien de semblable n'est à craindre d'une nation qui veut la République.

Saint-Barthélemy, révocation d'édit de Nantes, massacres de septembre, coups d'Etats, proscriptions, sont les moyens qu'emploient les dictateurs. Tout cela signifie une seule et même chose et aboutit à un même dénouement identique, immuable, inévitable : *servitude!*

Telle n'est plus, heureusement, la destinée de la France qui vient d'affirmer sa volonté de se gouverner elle-même. Aussi bien la dictature n'a aucune raison d'être; nous avons la paix au dedans et au dehors; et quand même à force d'intrigues on arriverait, à l'aide du Sénat, à vouloir proclamer un dictateur, aussitôt on verrait les Conseils généraux se lever comme un seul homme dans tous les départements, pour défendre la République. Comme la loi Tréveneuc les y autorise, ils formeraient partout des Assemblées nationales pour renverser la dictature, et les Conseils généraux seraient immédiatement appuyés par les 4 millions 300 mille électeurs qui viennent de voter pour les candidats républicains. Inutile que nous insistions plus longtemps devant la pensée d'une dictature. La France d'aujourd'hui, comme les vieilles sociétés, comme l'Egypte des Ptolémés, n'éprouve pas le besoin d'avoir un Soter, un sauveur; elle sait qu'un pays court d'autant plus de risques que ses destinées sont liées à la vie d'un individu, au lieu d'être basées sur des institutions qui défient le temps et la fragilité de l'existence humaine.

Qui donc aussi voudrait faire croire que le Maréchal, appuyé sur le Sénat, pourrait gouverner contre la majorité du pays?

Qui donc oserait encore soutenir qu'un ministère, appuyé par la majorité de la Chambre, serait par cela même combattu par la majorité du Sénat, et ne tarderait pas à succomber?

Qui donc enfin, toujours pour entraver la marche de la République, voudrait soutenir qu'un cabinet formé et soutenu par la Chambre des députés déclarerait la guerre au Sénat?

Non, jamais les députés républicains n'agiront envers le Sénat comme le Président de la République a agi envers l'Assemblée nationale. A quoi bon, ne savons-nous pas que le groupe constitutionnel, de qui dépend la majorité du Sénat, et qui est par ce seul fait cette majorité même, ne veut pas d'une seconde dissolution. Il veut suivre la volonté de la France, dès-lors il suivra un cabinet de gauche tant que ce cabinet n'exercera pas les revendications du pays au-delà des bornes posées par le pays.

Scrutin de ballottages.

AVEYRON.

Circonscription d'Espalion.

MM. Devic, candidat républicain..... 5.032
Baduel d'Oustrac, officiel (élu)..... 8.383

CALVADOS.

2e circonscription de Caen.

MM. Mauger, républicain..... 4.038
Joret-Desclozières, bonap., offic. (élu). 6.826

DORDOGNE.

1re circonscription de Bergerac.

MM. Garrigat, républicain (élu)..... 8.428
De Lösse, officiel..... 7.300

DOUBS.

Circonscription de Beaume.

MM. Bernard, républicain..... 7.060
Estignard, officiel (élu)..... 7.614

INDRE.

1re circonscription de Châteauroux.

MM. Bottard, républicain..... 6.887
Charlemagne, officiel (élu)..... 7.162

LOIRE-INFÉRIEURE.

2e circonscription de Nantes.

MM. Emile Vincent, républicain..... 6.913
Gandin, bonapartiste, officiel (élu).... 10.058

1re circonscription de Saint-Nazaire.

MM. Fidèle Simon, républicain (élu)..... 8.702
De Lareinty, légitimiste, officiel..... 7.646

MARNE (HAUTE).

Circonscription de Langres.

MM. Bizot de Fonteny, républicain (élu).... 13.011
Dubreuil de Saint-Germain, officiel... 11.426

NIÈVRE.

Circonscription de Château Chinon.

MM. Gudin, républicain..... 7.180
D'Espeuilles, bonapartiste, officiel (élu) 8.256

Feuilleton de l'Abeille

(13) DU 3 NOVEMBRE 1877.

HISTOIRE
D'UN AVARE, D'UN ENFANT
ET D'UN CHIEN.

— Continue, mon garçon.

— Voici : Il paraît qu'on voulait m'envoyer à l'hospice des Enfants-Trouvés. Mais la femme d'un jardinier qui venait vendre des légumes et des fruits à l'hôtel, s'y opposa. Elle me trouva gentil et déclara qu'elle me garderait chez elle jusqu'à ce qu'on vînt me réclamer. Elle promettait d'avoir soin de moi comme si j'étais son enfant. On me donna à cette excellente femme et elle m'emmena chez elle. Le jardinier, que j'appelai bientôt papa Frémy, habitait une petite maison au milieu des jardins, au bas des remparts de la ville, du côté du grand séminaire.

Ces braves gens avaient déjà deux enfants : un grand de douze ans qui commençait à travailler au jardin, et allait avec sa mère vendre des légumes à la ville; l'autre était à peu près de mon âge.

Je vous assure, père Bérésina, que je fus bien traité par ces bonnes gens. Il paraît que j'étais très-docile, très-aimant et pas méchant du tout. J'aimai tout de suite papa et maman Frémy et je devins le deuxième petit frère de leur fils aîné.

Quand vint le printemps, on nous envoya à l'école, le petit Philippe et moi. Abel n'y allait plus dans la journée, parce qu'il faisait du jardinage; mais il suivait régulièrement les cours gratuits du soir. C'est maman Clémence Frémy qui, tous les matins, à huit heures, nous conduisait chez les Frères. Nos petites provisions pour la journée étaient dans un panier sur lequel on avait écrit en noir : d'un côté Philippe, et de l'autre Henri.

Vous connaissez Langres, père Bérésina. La ville est tout au bout de la montagne; c'est très-fatigant pour y monter. Maman Clémence avait pitié de nos petites jambes. Tout le temps de la montée elle nous portait l'un après l'autre et souvent tous les deux ensemble, Philippe sur son dos, moi dans ses bras.

— Comme tu le dis, mon garçon, maman Frémy est une excellente femme.

— Oh! oui, elle a été pour moi une véritable mère. Aussi, quand je serai plus grand, tout l'argent que je gagnerai sera pour elle.

— Pourquoi ces braves gens se sont-ils séparés de toi pour t'envoyer en condition?

— Parce que, il y a quelques mois, un grand malheur est arrivé : papa Frémy est mort. La maison et le jardin au bas de Langres n'étaient pas à lui, il les louait seulement. Un autre jardinier est venu, il a donné une somme à maman Frémy et il a pris possession de la maison et du jardin. Quand maman Frémy eut payé tout ce qu'elle devait, à celui-ci, à celui-là, elle se trouva sans un sou : il fallut bien qu'elle pensât à nous faire gagner notre vie.

C'est par l'entremise d'un marchand de grains qui connaît maman Frémy que M. Martinet m'a vu, et voilà comment je suis ici. Abel et Philippe sont aussi en condition; ils ont été placés avant moi.

— Que fait-elle maintenant, maman Frémy?

— Elle a loué une petite chambre, derrière Saint-Mammés, et elle a repris son ancien métier de fileuse de laine. Mais elle ne gagne guère et compte bien que nous l'aiderons.

— Te parlait-elle souvent de ta mère?

— Non, rarement. Elle ne sait rien, d'ailleurs, que ce que je vous ai dit. Elle pense, comme moi, que si on n'a plus entendu parler de ma mère, c'est qu'elle est morte.

— En arrivant à Langres, à l'hôtel du Cheval-Blanc, est-ce que ta mère n'avait pas de bagages?

— Si, une grosse malle pleine de linge et de vêtements.

— Qu'est-elle devenue?

— Au bout de quelques mois, on l'a donnée avec ce qu'elle contenait à maman Frémy. Le linge a servi dans le ménage; je ne sais pas ce qu'on a fait des autres choses.

— Et il ne reste plus rien?

— Il reste du linge. Maman Frémy m'a dit qu'elle le conserverait pour me le donner plus tard.

— Ah! c'est toujours quelque chose. As-tu vu s'il était marqué?

— Non, je n'ai pas pensé à cela.

— Il n'y avait donc pas de nom sur la malle?

— Rien.

— Et dedans, aucun papier?

— Aucun. Je me rappelle que papa Frémy trouvait cela bien extraordinaire. Pendant sa maladie, comprenant qu'il n'en reviendrait pas, il se tourmentait beaucoup. « Si je meurs, qu'est-ce que vous allez devenir tous? » nous disait-il souvent. Un soir, je m'aperçus qu'il pleurait en me regardant. Je jetai mes bras autour de son cou et je l'embrassai.

« Pauvre petit, dit-il, il doit avoir une famille, pourtant; et pas un morceau de papier! Rien, rien, qui puisse nous aider à la retrouver! »

— Ce sera, en effet, bien difficile, pensait l'aveugle; mais le nom, je l'ai, moi, sur le collier du chien. Brave et bon Pyrame, qui a reconnu son jeune maître!

— Voilà toute mon histoire, père Bérésina, reprit le jeune berger; comme vous le voyez, je n'avais pas grand'chose à vous dire.

— Au contraire, mon garçon, au contraire, tout cela est très-intéressant, et tu m'as donné des renseignements précieux. Tu as pour ami le père Bérésina : il est vrai qu'un pauvre vieil aveugle comme moi ne saurait te rendre de grands services, mais d'autres s'intéresseront à toi, mon garçon; sois tranquille, ce que je ne puis faire, ils le feront. Dis-moi, puisque tu as été à l'école, tu dois savoir lire.

— Oui, père Bérésina, je sais lire, je sais écrire et je connais mes quatre règles.

— A la bonne heure! Tu es plus heureux que moi, car je n'ai jamais pu dire, sur un livre ou un tableau : b, a, ba. As-tu fait ta première communion?

— Pas encore. Comme je n'ai pas de papiers et que je ne puis dire où je suis né, je ne sais même pas si j'ai été baptisé. Pourtant, je suis chrétien... maman Frémy l'a dit aux Frères de l'école de Langres. Quand elle m'a pris chez elle, je savais le *Notre Père* par cœur et je faisais le signe de la croix. Il paraît que je disais aussi très-bien une autre prière en patois.

— En patois? fit l'aveugle avec surprise.

— Oui. Et c'était très-drôle, — toujours d'après maman Frémy; — quand je me mettais à dire cette prière-là, je faisais rire tout le monde.

— Personne ne comprenait?

— Naturellement.

— Est-ce que tu l'as oubliée, cette prière?

OISE.

Circonscription de Compiègne.

MM. Gellion-Danglars, républicain..... 9.885
De Cossé-Brissac, bonap., offic. (élu). 11.540

PYRÉNÉES (BASSES).

1re circonscription de Pau.

MM. Marcel Barthe, républicain..... 6.405
De Luppé, légitimiste, officiel (élu)... 6.862

SÈVRES (DEUX).

Circonscription de Parthenay.

MM. Ganne, républicain (élu)..... 8.474
Taudière, officiel..... 8.146

Nous rappelons qu'à Mauriac, Lectoure et Saint-Malo, MM. Durieu, Descamps et Durand, républicains, se considérant, avec raison, comme élus au premier tour de scrutin, ne se sont pas présentés.

En résumé, les républicains l'ont donc emporté dans *sept* circonscriptions; les bonapartistes et légitimistes soutenus par tous les fonctionnaires de l'ordre moral ont été élus dans *huit* circonscriptions.

Il convient de remarquer que, malgré la pression qui a été exercée, les républicains ont encore *gagné* 11,643 voix depuis le scrutin du 14 octobre.

Au premier tour de scrutin, les candidats républicains avaient obtenu 80,374 voix. Le total des suffrages recueillis dimanche s'élève à 92,017.

Les candidats officiels ont obtenu 100,719 voix. Au 14 octobre, 106,045 électeurs avaient voté pour eux. Ils ont donc *perdu* 4,326 voix.

Ajoutons enfin que, comparé au scrutin du 20 février 1876, les républicains ont *gagné* dans ces douze circonscriptions 22,664 voix.

Les candidats officiels en ont *perdu* 7,588.

N'en déplaise aux organes du cabinet battu, la journée de dimanche est une nouvelle victoire pour le parti républicain.

La nouvelle Chambre.

Les élections étant terminées, à l'exception de celles des quatre colonies, il nous a paru utile de donner la composition exacte de la nouvelle Chambre, en indiquant la force respective des trois partis qui se partagent le pays, et en distinguant les membres réélus de la dernière Chambre des nouveaux élus de chaque opinion.

On connaît les résultats de 529 élections sur 533 circonscriptions — il ne manque que les résultats des quatre colonies. Les 529 élus se répartissent ainsi :

321 Républicains
107 Bonapartistes
101 Royalistes

Les quatre colonies donneront, très certainement, quatre républicains de plus; de sorte que, dans la nouvelle Chambre, les républicains disposeront de 325 voix, soit 117 voix de majorité sur l'ensemble de leurs adversaires.

Sur les 529 élus des 14 et 28 octobre, 433 ont appartenu à la Chambre dissoute; 96 sont de nouveaux élus. Voici dans quelles proportions les anciens et nouveaux élus figurent dans les trois fractions de la Chambre :

321 républicains. — 296 anciens, 25 nouveaux.
107 bonapartistes. — 77 anciens, 30 nouveaux.
101 royalistes. — 59 anciens, 42 nouveaux.

Sur les 25 nouveaux républicains, il y en a 18 qui occupent des sièges gagnés sur les réactionnaires.

Bulletin de la guerre.

En Europe. Un nouveau combat a eu lieu le 27 sur la route de Plevna à Orkhanié, auprès de Téliché. A Constantinople, on disait que le résultat avait été favorable aux Turcs. Mais nous devons attendre les détails avant d'admettre l'exactitude de ce bruit.

Jusqu'à nouvel ordre, nous pouvons considérer Osman Pacha comme étant toujours coupé de ses communications avec le sud. Les Russes cherchent à compléter l'investissement de Plevna du côté du nord-ouest. Une colonne de la garde impériale a franchi le Vid dans ce but, qui est bien près d'être atteint.

Néanmoins, dit le *Globe*, de Londres, ceux qui prétendent que Plevna est destinée à fournir une édition nouvelle de la capitulation de Metz oublient que l'armée assiégeante a à se garder contre des attaques de l'extérieur aussi bien que de l'intérieur, tandis que les Allemands n'avaient rien à craindre du dehors, et n'avaient qu'à surveiller Bazaine, qui, d'ailleurs, était loin d'avoir les sentiments patriotiques d'Osman Pacha.

Les Allemands étaient en outre beaucoup plus nombreux que les Russes du général Todteleben, et leurs lignes n'avaient pas l'étendue de celles de l'armée russe devant Plevna.

Une dépêche de Vienne annonce que les troupes turques de Chipka, épuisées par les pertes qu'elles ont subies et les fatigues qu'elles ont éprouvées, vont être bientôt remplacées par de nouvelles. Une division de réserve est déjà en route pour cette destination.

Suleiman Pacha a battu en retraite dans le bassin du Lom jusqu'à une certaine ligne qu'il entend ne point abandonner. En effet, le tsarévitch, qui le suivait de près, s'est tout à coup heurté à l'armée ottomane établie solidement dans de fortes positions, contre lesquelles il a échoué partout entre Routschouk et Eski-Djouma, à Kadikeni et Yski-Tchiflik, à Popkeni et Karahanankeni, à Solenik et Sarnasouflar.

En même temps que son aile gauche contient l'armée du tsarévitch, le général turc se prépare à arrêter avec son aile droite la marche du général Zimmermann qui s'avance rapidement avec une forte artillerie pour venir mettre le siége devant Silistrie. Suleiman Pacha s'est rendu lui-même à Bazardjik. Une bataille de ce côté est imminente.

En Asie. — Ismaïl-Hakki Pacha est arrivé à Kenprukeni après plusieurs escarmouches notamment à Delibaba; il a fait sa jonction avec Moukhtar qui est à Gouetchsour, auprès de Zevin.

Les Russes ont avancé sur toute la ligne en suivant la retraite des Turcs. Tergoukassoff a dépassé Kara-Kilissa, Lazareff est à Kagisman, Heiman effectue un mouvement tournant au-delà du Soghanli-Dagh, enfin un détachement venu d'Ardahan est arrivé à Pennech et marche sur Olti.

Pendant ce temps, l'artillerie de siége bombarde les forts de Kars.

Le *Golos* avait annoncé que des négociations étaient engagées pour la reddition de la place.

Ce bruit n'est nullement fondé. Kars est très-bien pourvu d'hommes, de munitions, d'approvisionnements, et n'est pas sur le point de se rendre.

Le correspondant du *Daily-News* dit que le tsarévitch, après avoir fait une tournée générale dans toutes ses positions, s'est convaincu qu'une campagne d'hiver est impossible avec le système actuel de transports. Déjà le fourrage manque parfois des jours entiers.

D'après le rapport d'un autre témoin oculaire, il paraît que la condition matérielle de l'armée russe est loin d'être satisfaisante.

Outre le manque de fourrage, les hommes n'ont pas encore reçu leurs effets d'hiver; le combustible est difficile à avoir, et les routes sont encombrées de débris de voitures et de carcasses de chevaux.

L'armée roumaine, dit un autre correspondant, compte un grand nombre de malades qui, faute de moyens de transport et à cause du mauvais état des routes, ne peuvent être évacués que longtemps après leur sortie des rangs.

Les hôpitaux et les ambulances de Nicopolis regorgent de ces malheureux parmi lesquels la mortalité est très-grande, et ce n'est pas exagérer que de dire qu'il meurt trois fois plus d'hommes par les maladies que par le feu.

D'après les renseignements donnés par des prisonniers, la situation sanitaire des armées turques est encore pire.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

VILLE D'ÉTAMPES.

Emprunt de 200,000 francs

contracté par la ville d'Etampes, le 4 Novembre 1867.

8e Remboursement de 52 Obligations de 250 francs à l'échéance du 1er Novembre 1877.

TIRAGE AU SORT DU 28 OCTOBRE 1877.

Nos d'ordre.	Nos sortis.	Nos d'ordre.	Nos sortis.	Nos d'ordre.	Nos sortis.
1..	11	19..	55	37..	394
2..	756	20..	193	38..	291
3..	512	21..	56	39..	163
4..	4	22..	517	40..	604
5..	746	23..	785	41..	611
6..	240	24..	275	42..	54
7..	2	25..	770	43..	599
8..	417	26..	436	44..	658
9..	59	27..	519	45..	602
10..	370	28..	610	46..	480
11..	70	29..	730	47..	336
12..	158	30..	638	48..	652
13..	406	31..	80	49..	167
14..	309	32..	224	50..	115
15..	247	33..	401	51..	202
16..	385	34..	120	52..	593
17..	155	35..	508		
18..	565	36..	706		

*** Le Conseil municipal se réunira lundi prochain, pour la session ordinaire de novembre. Elle doit durer dix jours, conformément à la loi.

*** Avant-hier soir descendait à l'hôtel de la Fontaine un voyageur dont la physionomie inspirait la confiance qu'on exige dans tout établissement de ce genre. Il demanda une chambre, puis se fit servir un copieux souper après lequel il se livra aux douceurs d'un profond sommeil. Le lendemain, notre quidam demanda un déjeuner qu'on lui servit ainsi qu'un excellent moka largement allongé de petits verres et le cigare de circonstance. Notre voyageur bien lesté se lève pour partir; le chef de l'établissement s'apprêtait à lui remettre sa note, mais il fut très-désappointé lorsque celui-ci, qui venait de lui offrir un petit verre de cognac, lui avoua n'avoir pas un centime pour régler sa dépense. Sans désemparer, le maître d'hôtel requit l'intervention de M. Godard, agent de police, auquel il raconta ce qui venait de se passer; aussitôt notre filou fut arrêté et conduit à la prison d'Etampes, pour répondre de son escroquerie.

Théâtre d'Etampes.

Les portes de notre Théâtre vont enfin être réouvertes après six mois de vacances.

M. Andrieux a bien voulu consentir à soumettre les fruits de son expérience dramatique à l'appréciation du public d'Etampes.

La pièce qui servira de réouverture ne pouvait être mieux choisie : *Jean Dacier* a mérité le succès qu'il a obtenu dès le premier jour et dont il jouit encore sur la scène du Théâtre-Français.

Cette représentation, dont nous publierons le programme samedi prochain, est fixée au dimanche 11 novembre courant.

Espérons que le public répondra à l'appel du nouveau directeur.

BOISSY-LE-CUTTÉ. — Dans la journée du 17 octobre dernier, un chien enragé appartenant au sieur Privé Charles, rentier à Boissy-le-Cutté, a mordu son maître; ainsi que quatre chiens appartenant à divers habitants de cette commune; l'un de ces derniers a également mordu son maître, le sieur Lavallée, propriétaire.

Les cinq chiens ci-dessus désignés ont été tués; et les deux personnes mordues, cautérisées immédiatement après leur accident, suivent depuis cette époque un traitement prescrit par le médecin qui les a visitées.

M. le Maire de Boissy-le-Cutté a ordonné que tous les chiens de la commune fussent mis à l'attache et surveillés pour éviter de nouveaux accidents.

LARDY. — Le 26 octobre dernier, vers six heures du soir, le jeune Verport Arthur, âgé de huit ans, demeurant chez ses parents, ayant pris une allumette dans une armoire où sa mère l'avait déposée, l'alluma et s'approcha d'un tas de paille situé près de la porte de la grange de son voisin Moyet, pour y mettre le feu. Heureusement que la paille était mouillée et que l'arrivée d'un sieur Grenault fit prendre la fuite à ce précoce malfaiteur. Déjà le jeune Verport a, paraît-il, incendié une meule de paille appartenant à Moyet. Il n'était alors âgé que de six ans.

Les mauvais instincts de cet enfant devraient déterminer ses parents à exercer sur lui une plus grande surveillance; mais il paraît qu'au lieu de le surveiller, ils restent à leurs travaux, l'abandonnant à lui-même, tous les jours, dès la sortie de la classe jusqu'à leur retour tardif chez eux.

Les habitants du voisinage, qui se plaignent beaucoup du jeune Verport, désirent que des mesures sérieuses soient prises par l'autorité, afin de le mettre dans l'impossibilité de leur nuire.

La Cour d'assises de la Seine a condamné aux travaux forcés à perpétuité le nommé Haas, qui avait été condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, pour tentative d'assassinat sur la personne d'un gardien de la maison centrale de Poissy. L'arrêt avait été cassé pour vice de forme.

Exposition universelle de 1878.

La question des entrées. — Le *Journal officiel* a publié un rapport du Ministre des finances au Président de la République, relatif au règlement concernant les entrées payantes et gratuites à l'Exposition universelle de 1878 et la perception des droits, locations et autres produits dérivant de ladite Exposition.

Le système des tourniquets inauguré pour la première fois à Londres, en 1851, et adopté en France pour les Expositions de 1855 et 1867, est abandonné comme défectueux et ne constituant pas un contrôle exact.

En 1855, le Trésor fut chargé d'encaisser, pour le compte de la Compagnie anonyme du palais de l'Industrie, tous les produits de l'exploitation. Or, il n'est pas arrivé *une seule fois* qu'il y ait corrélation exacte entre les chiffres du compteur mécanique et les fonds en caisse. Les écarts les plus incroyables se présentaient parfois en plus, plus souvent en moins, lors de la vérification de chaque boîte.

Le prix des entrées journalières sera de 1 franc par personne, comme en 1867. On n'a pas cru devoir prélever un prix supérieur pour certains jours exceptionnels, suivant l'exemple des expositions étrangères, parce que l'expérience tentée à Paris en 1855 et en 1867 n'a point donné de résultats satisfaisants.

Les entrées journalières seront perçues au moyen de tickets que le public pourra se procurer dans tous les bureaux de tabac, bureaux de poste et bureaux télégraphiques; en outre, les Compagnies de chemins de fer, les entreprises de voitures publiques (omnibus, tramways, bateaux à vapeur et voitures de places), les hôtels, cafés, marchands de journaux, etc., qui en feront la demande, pourront être autorisés à vendre les tickets, moyennant une légère remise. Il y aura ainsi plusieurs milliers de bureaux de vente dans Paris, et la presque totalité des visiteurs de l'Exposition seront, à leur arrivée, munis de leur ticket. Quant aux rares visiteurs qui n'auront pas eu cette précaution, ils trouveront des tickets dans le voisinage de l'Exposition, où seront établis des kiosques spéciaux préposés à leur vente. Par suite, et quelle que soit la foule, le public entrera aussi rapidement que dans une salle d'attente de chemin de fer, où quelques minutes suffisent pour introduire plusieurs centaines de voyageurs.

Il importait toutefois de prévoir le cas où des tickets falsifiés seraient mis en circulation. A cet effet, la Banque de France, dont l'expérience est incontestable en pareille matière, s'est chargée de la confection des tickets de l'Exposition. Ils seront imprimés sur papier-carte, à la fois très-mince et très-solide; le fond en sera filigrané en clair ombré et l'impression en sera faite avec les mêmes précautions et les mêmes garanties que celle des billets de banque.

Des *cartes d'abonnement*, au prix uniforme de 100 francs par personne, valables pour toute la durée de l'Exposition, et donnant le droit d'entrer par toutes les portes, non-seulement aux heures d'admission générale, mais encore aux heures réservées pour les études, seront mises à la disposition du public comme en 1867, et, suivant l'usage, il sera également délivré des *cartes d'entrée gratuite*, soit aux exposants, soit aux membres des commissions et jurys, soit aux fonctionnaires et agents du commissariat que leur service appellera dans les enceintes de l'Exposition.

Mais, pour prévenir l'abus des cartes d'entrée prêtées à des tiers, on leur imprimera un caractère de personnalité indiscutable. Toute personne qui demandera une carte d'abonnement ou qui, à raison de sa position, aura droit à une carte d'entrée gratuite, sera tenue de présenter son portrait-carte photographié, et il y sera apposé, par l'agent comptable ou par le commissariat général, suivant le cas, un reçu ou certificat extrait d'un livre à souche.

Le service de contrôle, dont il a été question ci-dessus, sera d'ailleurs chargé de surveiller les entrées gratuites, aussi bien que les entrées payantes.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce avait proposé d'ouvrir gratuitement l'Exposition pendant certains jours exceptionnels, pour en faciliter l'accès spécialement aux ouvriers; mais il paraît que cette faveur ne pourra être accordée que lorsque le Trésor aura recueilli une large part des produits sur lesquels il doit compter.

La vente du catalogue sera effectuée par les soins de l'agent comptable du Trésor.

Les travaux de l'Exposition. — Une activité considérable règne toujours dans les chantiers du Champ-de-Mars.

A l'intérieur du palais principal, les parqueteurs achèvent le sol des galeries, tandis que les cloisons s'élèvent de toutes parts. Des inscriptions peintes sur les grandes colonnes des nefs extérieures et intérieures indiquent l'emplacement de chaque Etat. Déjà les expo-

---

— A peu près. Pourtant, je me souviens encore de quelques mots, et peut-être qu'en cherchant bien dans ma mémoire je pourrais la retrouver tout entière.

— En attendant, dis-moi toujours ce que tu sais.

Le jeune berger prononça des lambeaux de phrases d'une langue étrangère.

— Mais ce n'est pas du patois, cela! s'écria l'aveugle. C'est une langue, une langue que je ne connais pas, mais que j'ai sûrement entendue... Mon ami, il faut que tu fasses un grand effort de mémoire et que tu parviennes à te rappeler cette prière de ton enfance.

— J'essaierai, père Bérésina.

— Et puis, il ne faut pas oublier ce que tu as appris à l'école des Frères.

— Ah! dès que j'aurai de l'argent à moi, j'achèterai un livre pour lire, du papier blanc, de l'encre et une plume pour écrire. Ce qui me fait de la peine aujourd'hui, c'est que je ne peux plus aller à l'école.

— Encore une chose à ne pas oublier, se dit l'aveugle.

Henri se leva pour s'en aller. Le père Bérésina lui rappela la recommandation qu'il lui avait faite d'être très-circonspect dans ses paroles et de ne parler à qui que ce fût des choses dont ils venaient de causer entre eux.

XIV

PREMIÈRES RECHERCHES.

Le surlendemain du jour où il avait causé si longuement avec le jeune berger, le père Bérésina laissa ses sabots dans un coin, mit ses pieds dans de gros souliers ferrés et s'habilla aussi convenablement que possible, avec ce qu'il avait de moins vieux et de moins usé.

Il s'était si bien rajeuni que la voisine Jacqueline ne put s'empêcher de lui faire un compliment.

— Comme vous êtes beau! lui dit-elle.

— Tu trouves?

— Vraiment, vous avez un air guilleret qui vous va à ravir.

— Jacqueline, tu n'es qu'une flatteuse.

— Et vous un vieux coquet.

— Voilà! fit-il en souriant, c'est un souvenir de ma jeunesse.

— Oh! cela se voit, car vous vous redressez joliment. Peut-on savoir où vous allez?

— Voyez-vous la curieuse... Je vais à la noce. Allons, Pyrame, en route, mon ami! nous ne marcherons guère vite, et il faut que nous arrivions avant midi.

L'aveugle et le chien gagnèrent le chemin de grande communication.

A onze heures et demie ils arrivaient à Provenches. Le vieillard appela un petit garçon et se fit conduire chez le maire.

Cette visite de l'aveugle annonçait évidemment quelque chose d'extraordinaire. On s'empressa autour de lui. Et comme on était à dîner, Mme Goussel, la mairesse, le fit asseoir à table à côté d'elle. Pyrame se régalait d'une bonne soupe grasse que la servante venait de tremper à son intention.

Le père Bérésina ayant prévenu qu'il avait du nouveau à apprendre à M. le maire touchant la morte de Provenches, mais qu'il désirait parler en présence de M. le curé, le fils de M. Goussel n'avait pas attendu la fin du repas pour courir à la cure. On se levait de table lorsqu'il revint accompagné du vieux prêtre.

A la vue du chien qui lui rappelait la morte, le bon curé se sentit très-ému; il ne put retenir ses larmes lorsque Pyrame, l'ayant reconnu, lui témoigna la joie qu'il éprouvait de le revoir.

On passa dans la chambre du maire.

— Est-ce que Mme Goussel est avec nous? demanda l'aveugle.

— Elle a craint d'être indiscrète, répondit le curé. Elle est restée dans la salle à manger.

— Je n'ai pas oublié que Mme Goussel partage toutes mes idées sur le caractère de M. Dubourg, reprit le père Bérésina; comme nous allons soulever un nouveau coin du mystère qui entoure la mort de cette jeune femme qu'il prétend ne pas connaître, il me sera agréable d'être entendu par Mme Goussel.

Le maire appela sa femme, qui accourut avec empressement.

Pyrame, débarrassé de sa laisse, était sorti pour s'offrir le plaisir de prendre un bain.

L'aveugle commença par raconter comment M. Dubourg, ayant eu besoin d'un petit berger, Martinet, son fermier, lui avait ramené de Langres un enfant d'une dizaine d'années. Il passa ensuite à la première rencontre de l'enfant et de Pyrame.

— Tout cela était bien singulier, fit-il; mais je ne comprenais pas... Ce que c'est que d'être aveugle!... Sans quelques paroles échappées au petit berger, je n'aurais jamais eu la curiosité de l'interroger.

Il continua son récit en rapportant fidèlement sa conversation avec Henri. Il ne fut interrompu que par quelques exclamations de surprise. Quand il parla de l'oraison dominicale et de l'autre prière soi-disant en patois, ses auditeurs redoublèrent d'attention. Ils étaient suspendus à ses lèvres et vivement intéressés.

— Il n'y a pas à en douter, dit le curé quand le vieillard eut cessé de parler, cet enfant est bien le fils de Gabrielle Varimont. Le chien de la morte semble avoir été désigné par la Providence ou la volonté divine pour jouer un rôle important dans ce drame mystérieux. C'est lui qui nous a livré le nom de sa maîtresse, c'est lui qui nous fait découvrir une partie du secret de la naissance de ce pauvre enfant abandonné que Dieu conduit par la main chez M. Dubourg à Oudincourt, où se trouve, chez un pauvre aveugle, le chien qui doit le reconnaître.

— C'était pour vous dire tout cela que je n'ai pas hésité à faire aujourd'hui le voyage de Provenches. Je m'intéresse à ce pauvre enfant plus que je ne saurais l'exprimer, et j'ai voulu, à l'insu de tout le monde et de M. Dubourg surtout, lui trouver des amis, lui assurer des protecteurs.

— Et nous serons les uns et les autres, s'écria Mme Goussel.

— J'ai toujours de M. Dubourg la même opinion, reprit l'aveugle : c'est un méchant homme. Aussi doit-il ignorer, jusqu'à nouvel ordre, qu'il a chez lui, parmi ses domestiques, le fils de cette malheureuse femme qui n'a fait, bien certainement, ce long voyage dont parle l'enfant que pour venir le voir à Oudincourt.

— Mon ami, dit Mme Goussel en s'adressant à son mari, il faut absolument que nous arrivions à découvrir la famille de ce pauvre petit.

— Je me mettrai en quatre pour cela. Quel est votre avis, monsieur le curé? que dois-je faire?

— Mon cher Goussel, la tâche est pénible et difficile, mais ma confiance en Dieu est illimitée. Avec son aide on peut tout pour le bien. Si vous le voulez, demain nous irons à Langres ensemble; peut-être pourrons-nous compléter les renseignements que vient de nous donner le père Bérésina.

— L'enfant parle d'un long voyage au milieu de la neige, reprit la femme du maire, et puis cette prière dans une langue étrangère... ils venaient peut-être d'Allemagne.

— En hiver, ma bonne madame Goussel, répondit le curé, il y a de la neige un peu partout. Quant au voyage, un voyage est toujours long pour un enfant, ne serait-il

sants prennent des dispositions pour commencer leurs agencements. La voûte du chemin de fer qui longe le quai est presque terminée en face de l'entrée principale. Dans le parc, à peu de distance du jardin de l'Est, complétement planté, se dresse le bâtiment destiné à l'exposition du Creusot. Les lacs des deux jardins sont garnis d'eau. Les ornements des deux grands vestibules, moulés sur place dans les ateliers de MM. Lechesne et Cruchet, sont presque terminés; on commencera à les poser dans une quinzaine de jours.

Au Trocadéro, la grande rotonde centrale est tellement encombrée par les échafaudages, que la traversée en est dangereuse pour les visiteurs distraits. L'intérieur de cette énorme coupole est livré à la fois aux peintres, aux sculpteurs, aux couvreurs et aux menuisiers. Les tours mauresques dont elle est flanquée atteignent toute leur hauteur; on commence à les couvrir, ainsi que les promenoirs. Extérieurement, un grand nombre d'ouvriers sculptent la colonnade en pierre. Quant à la cascade, elle est aussi très-avancée. On distingue déjà nettement le motif d'architecture qui doit l'encadrer et les gradins en rochers sur lesquels elle doit rouler ses eaux.

— L'Académie française vient d'être autorisée à accepter le legs que lui a fait Mme Adèle Huet, veuve de Jules Janin, et consistant dans la somme nécessaire pour acheter une rente 3 0/0 sur l'Etat français, de 1,000 fr., dont les arrérages serviront à fonder, sous le nom de *Prix de M. Jules Janin,* un prix triennal, qui devra être décerné par l'Academie à la meilleure traduction d'un ouvrage latin.

— La Revue d'anthropologie étudiant la taille humaine constate que l'homme le plus grand qu'on ait rencontré sur notre globe est un Finlandais, mesurant 2 mètres 83 centimètres, et le plus petit, un nain n'ayant que 43 centimètres.

Ce sont les Patagons qui constituent les populations les plus hautes de taille. La moyenne de leur stature est de 1 mètre 78. Les petites tailles se trouvent, non pas chez les Lapons, comme on le croit communément, mais chez les Boschinsen de l'Afrique centrale.

La moyenne de la stature humaine entre ces deux extrêmes se trouve être : 1 mètre 65.

— S. M. Nasser-Eddin, shah de Perse, se propose, paraît-il, de faire un nouveau voyage à Paris, au moment de l'Exposition. Son secrétaire particulier, Mirza-Ali-Khan, est en route pour Paris, où il va prendre les dispositions nécessaires pour le séjour de son souverain.

— Savez vous, à ce propos, quelle est la ville de France dans laquelle ce monarque ne peut séjourner longtemps ?

— .....

— C'est Fontainebleau.

— ???

— Puisqu'on dit que le... *shah... se lasse...* de Fontainebleau.

VARIÉTÉS

Éclairage par l'électricité.

Au moment où l'éclairage merveilleux dû à l'électricité est devenu d'un emploi pratique après les expériences qui ont eu lieu dernièrement au Palais de l'Industrie, au nouvel Opéra, à la gare de Lyon, etc., il nous a paru à propos de faire profiter les lecteurs de l'*Abeille,* de renseignements inédits sur les appareils nouvellement perfectionnés.

L'*Éclairage par l'électricité* est définitivement entré dans le domaine des faits. Son emploi s'impose dès maintenant aux grands établissements industriels, tellement sont évidents les avantages offerts par cette splendide lumière.

Dans la liste des initiateurs hardis qui ont osé adopter l'éclairage électrique dès sa naissance, on retrouve naturellement les noms de toutes les personnalités connues dans l'industrie pour leur empressement à accueillir les innovations utiles, — hommes qui se sont donné la généreuse mission d'encourager tous les efforts intelligents, et de fournir leur appui matériel et moral à tous les progrès.

Le succès confirmé de ces premières tentatives a rapidement amené des adhésions au système nouveau. Près de trois cents foyers électriques ont été installés dans ces dernières années ; tous ont donné des résultats remarquablement satisfaisants. Les principaux avantages, bien constatés, sont ceux-ci :

1° L'Éclairage électrique, appliqué dans de bonnes conditions, est dix fois plus économique que l'éclairage au gaz ;

2° Les couleurs ne virent pas ; elles conservent leurs valeurs relatives ;

3° Cette lumière ne consomme pas l'oxygène de l'air, ne produit pas de gaz carburés qui vicient l'air d'un local et l'échauffent ;

4° Les chances d'incendie et d'explosion sont supprimées.

Enfin, il est maintenant démontré que les installations d'Eclairage électrique ne nécessitent aucun entretien ; elles peuvent fonctionner plusieurs années de suite sans réclamer la moindre réparation. Les machines électriques paraissent même s'améliorer par un usage prolongé.

Ces résultats ont attiré l'attention du public sur l'Eclairage par l'électricité. On peut même dire que cette question fréquemment traitée de nos jours dans les publications industrielles, est une de celles qui ont le don d'intéresser le plus les hommes de progrès.

Nous croyons donc être agréable aux lecteurs de l'*Abeille* en leur donnant ici quelques renseignements sur le nouveau mode d'éclairage, qui paraît appelé à se généraliser rapidement.

Un foyer électrique se compose essentiellement :

1° D'une source électrique ;

2° D'une lampe électrique.

Jusqu'à ces derniers temps la source la plus employée était la pile. Il fallait, au minimum, quarante éléments Bunsen pour obtenir de la lumière. L'entretien d'une pareille batterie était aussi dispendieux que désagréable.

Au contraire, avec les machines magnito-électriques, le prix de revient de l'électricité est très-faible, l'installation de l'appareil est des plus simples, et l'entretien est nul. Aussi, est-ce seulement depuis qu'on possède de bonnes machines magnéto-électriques que l'éclairage par l'électricité est devenu vraiment pratique.

L'étendue de cet article ne nous permet pas de décrire même succinctement, les machines magnéto-électriques en usage. Disons seulement que ces instruments, quel qu'en soit le système se composent essentiellement de masses de fer et de spires de cuivre qui se meuvent rapidement en regard les unes des autres. *Pour les faire fonctionner, il suffit de leur transmettre le mouvement au moyen d'une courroie.*

La lampe électrique, ou régulateur, est un instrument dont la fonction est de maintenir automatiquement à une distance convenable les pointes de charbon entre lesquelles jaillit la lumière. Le système le plus employé jusqu'ici est celui de M. Serrin, dont le fonctionnement est irréprochable.

La lumière électrique, quoique présentant de très-grands avantages sur le gaz, restait encore inférieure à lui par un point ; la faible course des lampes. En effet, un régulateur Serrin du modèle ordinaire ne fonctionne que trois heures, quatre heures au plus. Au bout de ce temps, il faut lui remettre des charbons et par conséquent interrompre l'éclairage.

Ce désagrément est évité avec la nouvelle lampe électrique de M. Emile Reynier, qui peut fonctionner pendant vingt-quatre heures sans interruption, avantage précieux dans un grand nombre de circonstances. Aussi la lampe Reynier paraît-elle être appelée à un très-grand avenir.

On doit aussi à cet Ingénieur qui s'occupe avec succès d'installations d'Eclairages électriques, plusieurs modèles de lanternes vitrées bien agencées. Grâce à ces lanternes à verres diffusants, on obtient, même avec une seule lampe, une lumière parfaitement dispersée et régulièrement répartie. Les combinaisons optiques variées auxquelles elles se prêtent, ont permis de faire des éclairages très-réussis dans des locaux réputés défavorables à la lumière électrique.

Ce rapide coup-d'œil jeté sur le nouveau système d'éclairage suffit, nous l'espérons, à en faire apprécier les avantages très-grands. Nous serions heureux si cette note très-succinte pouvait contribuer à amener quelques industriels de plus dans une voie qui est celle du progrès.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 5,340 fr., versés par 34 déposants.

Il a été remboursé 7,555 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 532 fr., versés par 5 déposants dont 1 nouveau.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 395 fr., versés par 3 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 739 fr., versés par 14 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 1,321 fr. 90 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 800 fr., versés par 6 déposants dont 1 nouveau.

LOUIS LÉVY
DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, **PARIS.**

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les *Samedi 3* et *Dimanche 4 Novembre.*

Il recevra régulièrement le **premier samedi** et le **lendemain dimanche de chaque mois.**

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à **Paris.** 4-4

PHOTOGRAPHIE RICHOU
A ÉTAMPES, RUE DAMOISE

Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.

SPÉCIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER. 12-2

On demande un **Apprenti** à l'imprimerie.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 28 Octobre. — MARCHON Emile-Paul-Etienne, rue Badran, 5. — *1er Novembre.* BROSSARD Jeanne-Marie, rue du Perray, 38.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° NABOT Auguste-Ambroise, 26 ans, employé au chemin de fer, à Issoudun (Indre); et Dlle PELLETIER Antoinette-Julie, 29 ans, femme de chambre, hameau de Pierrefitte.

2° GALLOIS Jean-Eugène-Maurice, 34 ans, juge au Tribunal civil d'Arcis-sur-Aube (Aube); et Dlle LORIOT DE ROUVRAY Marie-Mathilde, 22 ans, sans profession, rue Sainte-Croix, 7.

3° LORNE Charles-Guillaume, 38 ans, entrepreneur de peinture, rue Rambuteau, 50, à Paris; et Dlle POUPARD Julie, 26 ans, sans profession, rue Evezard, 15.

DÉCÈS.

Du 25 Octobre. — LEPAGE Victoire-Marthe, 44 ans, épouse Pinson, faubourg Evezard, 31. — 25. BRICHARD Emile-Louis, 4 ans, rue de l'Alun, 4. — 26. YVONNET François-Désiré, 39 ans, cordonnier (Hospice). — 27. BERTHIER Paulin-Alexandre, 6 mois, rue du Perray, 69. — 29. GUIOT Pierre, 82 ans, rentier, place de l'Hôtel-de-Ville, 5. — 29. GREVELDINGER Jeanne Joséphine-Marthe, 4 mois, rue de la Tannerie, 2. — 29. GRAVELIN Rose-Anne, 71 ans, veuve Hamouy, rue de la Pirouette, 2. — *2 Novembre.* BOUCHER Marie-Julienne, 78 ans, épouse Chevrier, rue de la Boucherie, 40.

Pour les articles et faits non signés : **AUG. ALLIEN.**

Vie de M. THIERS,
PAR FRANCIS FRANCK.

Cet ouvrage, qui vient de paraître, fait connaître tous les événements qui ont signalé la vie du grand homme d'Etat.

Dans cette œuvre remarquable, M. Francis Franck prodigue avec clarté et à-propos les détails les plus précis et les plus inédits sur la longue carrière de M. Thiers, et met en lumière nombre de points obscurcis par des passions politiques.

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs cet attachant récit, que le sympathique publiciste a écrit en dehors de tout esprit de parti.

Quiconque s'honore du nom de Français peut le lire, car c'est au plus pur sentiment français qu'il s'adresse.

Le volume illustré grand in 8°, avec un magnifique portrait d'après *Bonnat* et un *autographe* de M. Thiers, est envoyé franco contre toute demande accompagnée de *3 francs* en *mandat* ou timbres, adressés à M. Bègue, à Paris; 6, rue du Quatre-Septembre, où se trouve le dépôt général.

venu que de Paris à Langres. Néanmoins, vous pouvez avoir raison.

— La prière n'est pas en allemand, répliqua le père Bérésina ; j'ai tant de fois entendu parler cette langue que je l'aurais reconnue tout de suite. Ce que m'a dit Henri ressemble à du latin, mais ce n'est pas du latin non plus.

— Je connais au grand séminaire de Langres, reprit le curé, un professeur qui parle plusieurs langues vivantes et qui a écrit deux gros volumes sur la linguistique. Je suis persuadé qu'il nous dirait immédiatement, en écoutant l'enfant, dans quelle langue est la prière. Du reste, si cela est utile, l'abbé Mougin est assez mon ami pour qu'il ne me refuse pas de venir passer deux jours à Provenches et de m'accompagner à Oudincourt.

— Alors, c'est entendu, monsieur le curé, nous irons à Langres demain.

— Oui, je dis ma messe à sept heures, à huit je serai prêt à partir.

— Je vous attendrai avec une voiture devant la porte de la rue.

Pyrame revint juste au moment où le père Bérésina se disposait à reprendre le chemin d'Oudincourt.

Mme Goussel, qui avait bourré de friandises les poches de l'aveugle, voulait qu'on attelât un cheval pour le reconduire, mais le vieillard s'y opposa formellement.

— On pourrait me rencontrer en équipage, dit-il, et je ne veux pas qu'on sache à Oudincourt que je suis venu chez M. le maire de Provenches. Cela ferait jaser les envieux, et ils se mettraient en marche pour découvrir nos secrets.

Le lendemain, à midi, le maire et le curé étaient à Langres et déjeunaient, tête-à-tête, dans un salon de l'hôtel du Cheval-Blanc. Après qu'on leur eut servi le café, le maire fit appeler l'hôtesse, une grosse femme d'allure cavalière, ayant la face large, épanouie et rouge comme une pivoine.

Le maire la pria de s'asseoir ; il lui fit des compliments sur sa cuisine, sur sa magnifique santé, et lui souhaita toutes sortes de prospérités.

Le visage de l'hôtesse rougit encore et s'épanouit de plus belle.

A son tour le curé prit la parole :

— Ma chère dame, demanda-t-il, vous souvenez-vous d'avoir reçu ici, il y a quelques années, une jeune femme avec un enfant de quatre à cinq ans? Cette femme a disparu et l'enfant a été élevé par de braves gens de Langres.

— Les Frémy. Je crois bien que je me souviens... Il y a des choses qu'on n'oublie jamais, monsieur le curé, quand on vivrait aussi longtemps que Mathusalem.

— Monsieur et moi, nous nous intéressons à cet enfant, et nous voudrions avoir tous les renseignements que vous pourrez nous donner sur sa mère.

— Je ne sais malheureusement rien.

— Il y a dans tous les hôtels un registre sur lequel on inscrit les nom et prénoms des voyageurs, leur âge, leur profession et le lieu de leur naissance.

— C'est le livre de la police.

— Vous en avez un?

— Oui, mais, hélas! on n'a pas inscrit le nom de cette femme.

— C'est une négligence bien fâcheuse.

— Bien sûr, et j'ai assez grondé mon mari pour cela. Elle paraissait très-honnête, elle avait une grosse malle très-lourde : mon mari pensa qu'elle resterait quelque temps chez nous, et c'est pour cette raison qu'il n'a pas été sévère sur le règlement.

— Fâcheux, extrêmement fâcheux, murmura le curé, Ainsi, reprit-il, vous ne savez pas d'où elle venait quand elle est arrivée chez vous?

— Point du tout. D'ailleurs, elle n'a pas eu le temps de causer beaucoup. Au bout de deux jours elle est partie pour ne plus revenir, en nous laissant le petit. Qu'elle soit sa mère ou non, la malheureuse créature n'en a pas moins abandonné le pauvre innocent.

— C'est vrai, elle l'a abandonné...

— N'est-ce pas, monsieur le curé? Ah! je savais bien que c'était le fait d'une méchante femme!

— Ne faites pas de jugement téméraire! répliqua le prêtre d'un ton grave. C'est involontairement qu'elle a abandonné son enfant. Elle a été trouvée morte, ensevelie dans la neige, à six lieues d'ici. Maintenant, elle est au ciel où elle prie pour son cher orphelin.

L'hôtesse ouvrit de grands yeux effarés et elle battit l'air avec ses gros et longs bras d'athlète.

— Tous les journaux du département et même de Paris ont raconté cela, dit le maire : comment ne le savez-vous pas?

— Nous ne lisons guère les journaux, notre affaire n'est pas la politique ; mais c'est comme un fait exprès que nous n'ayons entendu parler de rien, ni les Frémy non plus. Mon mari, qui est un bien brave homme — tout le monde vous le dira — et qui ne parle guère, a eu, — comment dirai-je? — la *supposition* d'un malheur en voyant revenir, trois ou quatre jours après, le chien de la jeune dame.

— Ah! son chien est revenu ici? ....

EMILE RICHEBOURG.

(*La suite au prochain numéro.*)

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'**Antigoutteux Boubée** (Sirop végétal spécial autorisé **contre la Goutte et les Rhumatismes aigus** ou **Chroniques**, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris. — *Exiger les nouvelles marques de garantie.* Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez **M. LEPROUST,** pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-29

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry,* sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE

DU BARRY, DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continuels, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans : c'est de nourrir le bébé et les enfants maladifs ou faibles de tout âge avec la **Revalescière Du Barry,** toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés :

Cure n° 70,410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, — je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre Revalescière, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., **36** fr.; 12 kil., **70** fr. — Les **Biscuits de Revalescière** enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et **70** fr. — La **Revalescière chocolatée** rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, **36** fr.; de 576 tasses, **70** fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de **36** et **70** fr. **franco.** — DEPOTS à Etampes, chez THAUNAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIPPON, épicier, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux **PUBLIÉS** au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

(66me *Année.*)

(1) Etude de Me CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

PURGE LÉGALE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que,

Suivant exploit du ministère de L'hoste, huissier à Etampes, en date du deux novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Il a été,

A la requête de M. François-Napoléon BENOIST, propriétaire, demeurant à Etampes ;

Pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100, en l'étude de Me Chenu, avoué, y demeurant ;

Notifié et laissé copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en son parquet sis au Palais de Justice de ladite ville ;

De l'expédition signée, scellée et enregistrée, d'un acte fait au greffe dudit Tribunal, le deux novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe par Me Chenu, avoué du requérant, de la copie collationnée, dressée par lui et enregistrée, d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en date du dix-neuf juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, contenant vente par adjudication prononcée au profit de M. François-Napoléon Benoist, en l'audience des criées de ce Tribunal, à la suite d'une procédure de licitation suivie aux requête, poursuite et diligence de :

1° Madame Héloïse Hémard, épouse de M. Charles Leroy, cultivateur, demeurant ensemble à Avrainville ;

2° Madame Félicie-Antoinette Hémard, épouse de M. Eugène Soupeau, distillateur, demeurant ensemble à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, numéro 95 ;

3° Madame Félice Hémard, épouse de M. Simon Chevallier, boulanger, demeurant ensemble à Paris, rue du Roi-de-Sicile, numéro 30 ;

4° Madame Aventine Hémard, épouse de M. Félix Marchand, demeurant ensemble à Chartres, rue de la Tannerie, numéro 13 ;

5° Et madame Adire Hémard, épouse de M. Coulon, boulanger, demeurant ensemble à Paris, boulevard Voltaire, numéro 115 ;

Contre : 1° Madame Rosine-Pélagie Billard, propriétaire, demeurant à Ormeville, commune de Beaudreville, veuve de M. Nicolas-Désiré Hémard ;

« Au nom et comme tutrice légale de Marie-« Philomène Hémard et Louis-Eloi Hémard, ses « deux enfants mineurs. »

2° M. Casimir-Pierre-Aster Billard, cultivateur, demeurant à Intreville ;

« Au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* « desdits mineurs Hémard. »

3° M. Aventin Hémard, cultivateur, demeurant à Ormeville (Eure-et-Loir) ;

4° M. Arthur-Césaire Hémard, cultivateur, demeurant à Bois-Renault, commune d'Etampes ;

5° M. Ariste-Charles Hémard, distillateur, demeurant à Montreuil-sous-Bois ;

6° M. Alcide Hémard, curé de Vauréal (Seine-et-Oise), y demeurant ;

7° Madame Anna Hémard, épouse de M. Hippolyte-Eusèbe Bricart, épicier, demeurant à Joinville-le-Pont ;

8° M. François-Isidore Hémard, boulanger, demeurant à Paris, avenue Laumière, numéro 22;

9° Madame Félicie Sédillot, épouse de M. Jean Nollot, épicier, demeurant ensemble à Paris, rue des Morillons, numéro 44;

10° Et mademoiselle Céleste-Olympe Sédillot, majeure, demeurant chez les époux Nollot, sus-nommés;

Et d'une procédure de surenchère du sixième faite à la requête de M. Etienne-Apollinaire Sévestre, cultivateur, demeurant à L'Humery, contre M. Claude Nicolas, propriétaire, demeurant à Etampes, adjudicataire surenchéri;

D'une Maison sise à Etampes, et dépendances, avec jardin clos de murs; le tout tenant d'un côté M. Cuir-Boudard, du couchant la rue Badran, du midi la rue Brabant, et du levant l'ancien cimetière Saint-Martin;

Moyennant, outre les charges, la somme de quatre mille trois cents francs, y compris les frais de surenchère, qui avaient été stipulés payables en sus du prix.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que ladite notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil, pour parvenir à purger les immeubles ci-dessus des hypothèques légales pouvant les grever, et afin qu'il ait à prendre ou à faire prendre, dans un délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait, et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai et icelui expiré, lesdits immeubles passeraient entre les mains du requérant francs et quittes de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires des immeubles vendus sont, outre les vendeurs :

M. Nicolas-Isidore Hémard; — M. Charles-François-Auguste Mousset; — M. Claude Choniel; — M. Jean-Etienne-Arsène Carreau, et madame Elisabeth-Joséphine Rousseau, sa veuve; — M. Pierre-François Chevanne; — M. Jean-François-Ambroise Thomas, et madame Anne-Julie Pouteau, sa femme;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, il ferait publier ladite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait,

Signé, **CHENU.**

AVIS D'OPPOSITIONS.

Suivant acte sous signatures privées fait double à Etampes, le deux novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré,

Les époux POMMEREAU-RICOUARD ont cédé à M. AUGUSTE LASNIER, garde-moulin, et à madame AURÉLIE MARTIN, sa femme, demeurant ensemble à Saclas, leur fonds de commerce de Marchand de vins, restaurateur, sis à Etampes, rue du Château, numéro 1, à l'enseigne de la *Caisse d'Epargne.*

Etude de Me HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE PAR ADJUDICATION
EN DÉTAIL

A BOISSY-LE-SEC, EN LA MAISON D'ÉCOLE

Par le ministère de Me HAUTEFEUILLE,
Notaire à Etampes,

Le Dimanche 11 Novembre 1877, à midi,

12 HECTARES **88** ARES DE

TERRES LABOURABLES

EN 26 PIÈCES,

Sises sur le terroir de Boissy-le-Sec.

Dépendant de la succession de Madame Veuve FILOU.

S'adresser à Me HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de Me DEGOMMIER, notaire à Lardy.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1er Janvier 1878,

LE MOULIN RICHARD

Monté de deux paires de meules,

2 hectares de dépendances,

Dans Lardy, sur la Juine.

S'adresser, soit au Régisseur du château du Ménil-Voisin, soit audit Me DEGOMMIER, notaire. 2-1

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

EN UN OU DEUX LOTS, AU GRÉ DES AMATEURS,

LA

FERME DE MÉROBERT

COMPRENANT

Vastes Bâtiments d'habitation et d'exploitation

Situés au bourg de Mérobert

(Seine-et-Oise)

Et **90 hectares de terres** de première qualité,

En 5 pièces, autour des bâtiments.

Empaillements et Fumiers en grande quantité.

S'adresser à Me PAULMIER, notaire à Orléans, place du Martroi, n° 8. 4-1

A CÉDER

APRÈS FORTUNE FAITE,

BONNE MAISON DE COMMERCE

DE

VINS EN GROS

A 10 kil. d'Etampes.

Beaux Bénéfices.

S'adresser à M. LEBRET, 9, rue Saint-Jacques, à Etampes. 2-2

CHASSELAS doré, plants enracinés, à 30 et 50 c. en pots et en paniers à 1 fr. 50 et 2 fr. (extra). 200 variétés des plus beaux raisins.

ROSE CHARMEUX ✻, viticulteur à THOMERY (Seine-et-Marne). — Catalogue. 2-1

FABRIQUE DE GALOCHES.

LAPIERRE

21, rue Sainte-Croix, à Etampes.

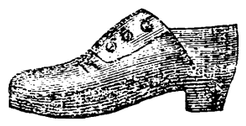

M. LAPIERRE, médaillé lauréat de l'Institut des Arts industriels pour l'invention d'une nouvelle chaussure à cavités, pour la guérison certaine des cors, ognons, durillons, œils-de-perdrix, prie les personnes affligées de ces maux, de se rendre compte de son utile procédé.

Chaque jour il reçoit les félicitations des personnes qui font usage de sa chaussure; elles peuvent marcher sans douleur, et se trouvent guéries en très-peu de temps.

ANCne Mon MERCIER, LITZELMANN & THUILLIER

s'occupant exclusivement de

VENTE ET ACHAT

DE

FONDS DE BOULANGERIE

Paris et la Province.

MERCIER, ROUBY & HENRIOT

ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS

9, Rue Sauval (près la Halle au Blé)

— PARIS — 25-13

CHARBON DE TERRE

J. ROUSSEAU ET E. MAYENCE

A Gosselies-Courcelles, près Charleroi (Belgique).

Prix du wagon de 10,000 kilogr. rendu aux gares d'Etampes et environs.

Grosse houille 1/2 grasse supére, de Charleroi.	430 fr.
Grosse houille 1/2 grasse, 2e qualité.....	410
Gailletterie 1/2 grasse supérieure, de Charleroi.	410
Gailletterie 1/2 grasse, 2e qualité.....	390

Ces charbons sont les plus estimés pour foyers domestiques.

Pour le commerce et l'industrie, il est accordé des remises suivant l'importance des besoins.

Conditions de paiement à fixer.

Charbons de toute nature.

Affranchissement pour la Belgique par timbre de 30 centimes.

10e ANNÉE.

LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

RÉSUMÉ *de chaque numéro :*

Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages. Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

4 fr. par AN. — 4 fr. par AN.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — *7, rue Lafayette, 7* — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

LE MONITEUR
des
VALEURS A LOTS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

(Société anonyme) au capital de

UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS

Siége social : 46, rue Laffitte, Paris.

1 FRANC par AN — 52 NUMÉROS

Publie *immédiatement et exactement* la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

ON S'ABONNE : à Paris, 46, rue Laffitte.

Nota. — *Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.*

18-7

HERNIES La CURE RADICALE de cette infirmité si dangereuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre **Simon**, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, MM. **Bezou** et **Deschamps**, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée *franco* à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 48-41

DREYFUS FRÈRES & Cie
DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & Cie — GUANO DU PÉROU — DÉPOSÉ — GOUVERNEMENT DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

ET DU

GUANO DISSOUS
DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Cie.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Ce.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Cie.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, MM. d'ORDIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Ce.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Ancienne Maison PICHELIN Frères

PICHELIN-PETIT & FILS & CIE

SUCCESSEURS

à LA MOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher)

FABRIQUE D'ENGRAIS et Produits chimiques agricoles

Engrais de La Motte : Phospho-Guano, Phosphates, Superphosphates, etc., etc.

21 Médailles d'Or et d'Argent aux Concours régionaux et nationaux de 1850 à 1877

DIPLÔME DE 1re CLASSE, ORLÉANS 1876

MÉDAILLE D'HONNEUR DE 1re CLASSE, ACADÉMIE NATIONALE 1876.

Vente sur Garantie d'analyse.

Représentés par : M. MATHIEU-LIMET, à Étampes; — CHENU FILS, à Angerville; — BESNARD FILS, ingénieur, à Marolles-en-Hurepoix. 18-9

MAISON SPÉCIALE pour Produits destinés à L'AGRICULTURE

H. & J. DECONINCK à Arras et à Dunkerque ont présentement à vendre 43 variétés de **BLÉS de SEMENCE** anglais et français. — Achats faits directement sur les lieux de production. Agents de FRÉDÉRICK F. HALLETT (Blés généalogiques). **Orges** et **Avoines** de semence, etc.

Même Maison : Tous **Engrais chimiques**, dosages garantis sur analyse.

NITRATE DE SOUDE des mers du Sud, pour engrais (importation directe).

TOURTEAUX de toutes provenances pour nourriture et pour engrais.

7-7

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION
du Guano du Pérou

39, FAUBOURG POISSONNIÈRE, 39, PARIS

Seuls Agents en France de la **PERUVIAN GUANO Cy LIMd.**

NOUVEAUX CONCESSIONNAIRES DU

GUANO DU PÉROU

en vertu du contrat du 7 Juin 1876.

PERUVIAN GUANO Cy LIMITED — AGENCE DE FRANCE — GOUVERNEMENT PÉRUVIEN — DÉPOSÉ

VENTE SELON L'ANALYSE

Tarif Réduit.

DÉPOTS EN FRANCE :

Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et Cie.
Dunkerque..... LASTRADE DESCANDE et Cie.
Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBERG et POLLAK.
Nantes..... L. RUSSEIL et GUIROY.

12-10

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 25 octobre au 31 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland..	»	2	»	5	13	»	20
Constancien Raphaël	»	»	2	3	10	1	16
Baudet.....	»	1	»	2	5	»	8
Rottier.....	»	»	2	2	4	»	8
Gauché.....	»	2	»	3	8	»	13
Brossonnot-Lesage..	»	1	»	1	4	»	6
Brossonnot-Brosson t.	»	1	1	1	3	»	6
Marchon.....	»	1	1	2	3	1	8
Hautefeuille.....	»	1	»	1	6	»	8
Gillottin.....	»	»	1	3	4	»	8
Ve Chevallier-Nabot.	»	»	1	1	4	1	7
Gaurat.....						6	6
Lebrun.....						2	2
Boulland Alexandre.						4	4
Genty.....						3	3
TOTAUX...	»	9	8	24	64	18	123

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi,
NARGASSIES.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 31 Octobre 1877.

Restant de la veille.....	1.486 48
Arrivages du jour.....	191 30
Total.....	1.677 78
Ventes du jour.....	» »
Restant disponible.....	1.618 36

Prix moyen du jour..... 44 fr. 47 c.

Grains.

Blés du rayon.....	31 00 à 31 50
Orges de Beauce.....	23 00 à 25 00
Escourgeons.....	20 50 à 22 50
Avoines noires.....	22 75 à 23 00
— grises.....	19 50 à 20 50

Le tout aux 100 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 31 Octobre.	1re qté	2e qté	3e qté
Foin.....	50 à 52	45 à 47	41 à 43
Luzerne.....	42 à 44	39 à 41	35 à 37
Regain de luzerne..	35 à 37	32 à 34	29 à 31
Paille de blé.....	28 à 30	25 à 27	22 à 24
Paille de seigle....	26 à 28	23 à 25	20 à 22

Le tout aux 104 bottes, dans Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
27 *Octobre* 1877.	fr. c.	2 *Novembre* 1877.	fr. c.	27 *Octobre* 1877.	fr. c.
Froment, 1re q.....	26 50	Blé-froment.....	26 34	Blé élite.....	25 75
Froment, 2e q.....	24 48	Blé-boulanger.....	24 67	Blé marchand.....	24 50
Méteil, 1re q.....	21 39	Méteil.....	20 00	Blé champart.....	23 50
Méteil, 2e q.....	20 16	Seigle.....	13 67	Méteil mitoyen.....	22 00
Seigle.....	15 27	Orge.....	15 00	Méteil.....	19 00
Escourgeon.....	14 51	Escourgeon.....	14 17	Seigle.....	15 00
Orge.....	14 84	Avoine.....	10 67	Orge.....	14 25
Avoine.....	11 10			Avoine.....	9 50

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS *du 27 Octobre au 2 Novembre 1877.*

DÉNOMINATION.	*Samedi* 27	*Lundi* 29	*Mardi* 30	*Mercredi* 31	*Jeudi* 1er	*Vendredi* 2
Rente 5 0/0.....	106 92	106 95	106 75	106 80	00 00	105 95
— **4 1/2 0/0**....	99 25	98 50	98 00	98 10	00 00	98 25
— **3 0/0**.....	70 40	70 65	70 40	70 40	00 00	70 80

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 3 Novembre 1877.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, *apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.*
Etampes, le 3 Novembre 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1877.